



Opération de refinancement

Emission obligataire de 11,0 M€ assimilable à l'emprunt obligataire existant par compensation de dettes

Paris, le 2 avril 2013

Après le succès de son émission obligataire de juillet 2012, AgroGeneration poursuit sa stratégie d'optimisation de ses financements, notamment par le biais du remplacement de crédits d'exploitation en monnaie ukrainienne par des emprunts à long terme en Euros.

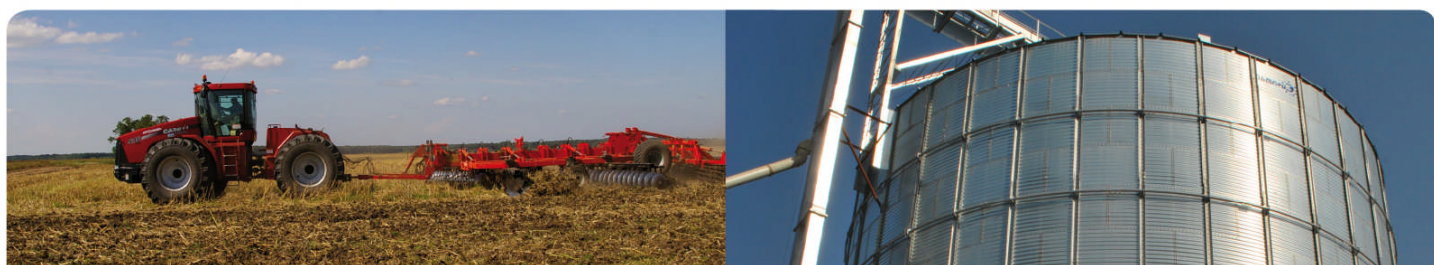
A ce titre, AgroGeneration annonce aujourd'hui la réalisation d'une émission obligataire d'un montant de 11,0 M€, assimilable à l'émission obligataire réalisée en juillet 2012 par compensation de dettes détenues par le groupe Vivescia, actionnaire et partenaire du Groupe depuis l'origine et représenté au Conseil de surveillance.

AgroGeneration et Vivescia ont donc décidé d'un commun accord de transformer en obligations à échéance juillet 2018 :

- la quasi-totalité des crédits de campagne court terme octroyés par Vivescia, d'un montant de 8 millions d'euros, arrivant à échéance fin 2013 ;
- la totalité des obligations convertibles détenues par Vivescia d'un montant de 3 millions d'euros arrivant à échéance fin mai 2015.

AgroGeneration a donc procédé à l'émission au bénéfice de Vivescia de 110.000 obligations nouvelles qui seront assimilées aux anciennes à compter du 3 avril 2013 (code Isin FR0011270537 – BAGRO, 100,00 € de nominal, 8% annuels, échéance 17 juillet 2018) portant à 203.793 le nombre d'obligations en circulation. Ces nouvelles obligations ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext et ont vocation à être replacées auprès d'un investisseur institutionnel.

Cette opération permet au groupe AgroGeneration, à endettement strictement identique, d'allonger significativement la maturité et d'optimiser le coût de ses financements d'exploitation, avec une économie annuelle d'intérêts estimée à 1,0 M€ dans les conditions actuelles de taux sur les marchés financiers.





AgroGeneration sur Alternext

Actions

ALAGR
LISTED
NYSE
ALTERNEXT

Code ISIN FR0010641449
Mnémonique ALAGR

Obligations

BAGRO
LISTED
NYSE
ALTERNEXT

Code ISIN FR0011270537
Mnémonique BAGRO

A propos d'AGROGENERATION

Créé en 2007, AgroGeneration est un producteur international de céréales et d'oléagineux, exploitant aujourd'hui 50.000 hectares en Ukraine et 16.000 hectares en Argentine. Le Groupe a pour objectif, en louant des terres agricoles à fort potentiel, de répondre au défi alimentaire de demain, lié au doublement de la consommation mondiale d'ici à 2050. S'inscrivant dans une démarche durable, AgroGeneration développe une stratégie d'agriculture moderne et raisonnée. Présent stratégiquement dans les 2 hémisphères, notamment pour des raisons climatiques, le Groupe vise à poursuivre activement son développement avec comme premier objectif le contrôle de 100.000 hectares de terres cultivables en Ukraine et de 50.000 hectares en Amérique Latine.

Recevez gratuitement toute l'information financière d'AgroGeneration par e-mail en vous inscrivant sur : www.actusnews.com

AgroGeneration

Charles Vilgrain, Président du Directoire

Alain de Woillemont, Directeur Financier

01 56 43 68 60
investisseurs@AgroGeneration.com
www.AgroGeneration.com

Actus Finance

Guillaume Le Floch, Relations investisseurs
01 72 74 82 25

Anne-Pauline Petureau, Relations investisseurs
01 53 67 35 74

Alexandra Prisa, Relations presse
01 53 67 35 79





AVERTISSEMENT

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par AgroGeneration des obligations nouvelles ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise, notamment en France. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission, la souscription ou la cession des obligations nouvelles peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques ; AgroGeneration n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003, telle qu'amendée et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »).

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. AgroGeneration n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public aux Etats-Unis.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit notamment pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Avant toute décision d'investissement, les investisseurs potentiels doivent examiner toute l'information incluse dans le présent communiqué de presse, en prenant leur décision d'investissement en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement.

